

## VAISSELLE PLONGE Parfum VINAIGRE DE FRAMBOISE

Réf 1806

### 1. PROPRIETES :

- ✓ Liquide vaisselle très concentré en matière active.
- ✓ Dissout les matières grasses les plus rebelles.
- ✓ Décolle les souillures.
- ✓ Protège l'épiderme.
- ✓ Odeur très agréable.
- ✓ Evite les traces de calcaire, donne de l'éclat au verre.
- ✓ Diminution du temps de lavage de part son haut pouvoir dégraissant.

### 2. MODE D'EMPLOI :

Dosage : 2 à 4 mL pour 5 litres d'eau dans un bac à plonge rempli d'eau chaude permettant de laver une quantité importante de vaisselle. Il est conseillé d'utiliser une pompe de dosage. Rincer ensuite à l'eau chaude.

### 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	liquide limpide fushia
pH :	7 +/- 0,5
Densité :	1,02 + 0,02
Parfum :	Vinaigre de framboise
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.
Matières actives :	35 %
Contient, parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :	benzyl benzoate, parfum, 1,2-benzisothiazolin-3-one, methylisothiazolinone, isopropyl alcohol Inférieur à 5 % : agent de surface non ionique Entre 15 et 30 % : agent de surface anionique

### 4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 12 X 1 L Push-Pull - Carton de 4 X 5 L

### 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1806) : + 33 (0)3 83 22 50 50,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Conforme à la législation relative au nettoyage des surfaces se trouvant au contact de denrées alimentaires selon l'arrêté du 08/09/1999 pris pour l'application de l'article n° 11 du décret 73-138 du 12/02/1973.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

N° de révision 07-08-2013